



Reconnaissance AEA I N° 32646

Titulaire

James Hardie Europe GmbH Schweiz
Südstrasse 4
3110 Münsingen
Suisse

Fabricant

James Hardie Europe GmbH
40474 Düsseldorf
Allemagne

Groupe

401 - Gains techniques pour l'installation de conduits de fumée

Produit

AESTUVER, GAINE TECHNIQUE POUR L'INSTALLATION DE CONDUITS DE FUMÉE

Description

Système de gaine continue à 4 côtés fermée, en plaques anti-feu AESTUVER
(PS=709 kg/m³) pour l'installation de conduits de fumée homologués.
Montage: vertical, horizontal, incliné
Dimensions: max 1250mm x 1250mm
Epaisseur de paroi: 1 x 40mm

Utilisation

Voir pages suivantes pour l'utilisation et l'installation - et les spécifications du fabricant.

Documentation

MPA NRW, Dortmund: RE '232000835-01' (15.02.2023); DIBT, Berlin: ETA 'ETA-11/0458'
(18.06.2021); IBB GmbH: Expertise 'GA-2023/024c' (05.03.2025)

Conditions d'essai

EN 1366-13

Appréciation

Résistance au feu EI 90

Durée de validité

31.12.2028

Date d'édition

03.07.2025

Remplace l'attestation du

07.09.2023

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





UTILISATION

Pour la pose verticale, horizontal et inclinée de conduits de fumée homologués par l'AEA (max. T400) dans des bâtiments à un seul niveau, dans des maisons individuelles et dans des bâtiments avec compartimentage coupe-feu.

La gaine technique (résistant durablement à la chaleur) ne doit pas être interrompue au niveau des faux-planchers. Les raccords au plafond du local dans lequel est installé l'appareil de chauffage et les raccords à la toiture doivent être réalisés conformément à l'état de la technique reconnu par l'AEA (cf. documents reconnus sous www.praever.ch - Autres publications).

Chaque conduit de fumée doit être placé dans une gaine technique individuelle.

La distance de sécurité requise entre la gaine technique et les matériaux combustibles – conformément aux indications figurant sur l'attestation du conduit de fumée (X1) - doit être respectée. Les revêtements de sol, de parois et de plafond peuvent toucher la gaine technique par-dessus l'enchevêtrement, si la distance requise entre le conduit de fumée et le matériau combustible est égale ou inférieure à 50mm.

Les gaines techniques inclinées (contre-coudes) pour les conduits de fumée doivent être réalisées entre les dalles d'étage porteuses ayant une fonction de compartimentage, présentant une résistance au feu et avec une hauteur d'étage inférieure ou égale à 5,0m.

En dehors de la disposition horizontale et verticale, les inclinaisons spécifiques (contre-coudes) des gaines techniques destinées aux conduits de fumée doivent également être prises en compte. Il convient ainsi de fournir une preuve statique supplémentaire relative à la répartition des charges (en particulier la poussée) au niveau des gaines d'installation, y compris les tuyauteries isolées et situées à l'intérieur ainsi que les composants de construction correspondants, en tenant compte des contraintes spécifiques à l'installation (entre autres: longueurs et dimensions des gaines, angle de montage, largeurs d'assise et de saillie, distances, dimensions et longueurs des consoles et des systèmes de fixation).

Une distance d'au moins 40mm doit être respectée entre le bord extérieur du conduit de fumée (paroi de conduit en laine minérale pour isolation thermique du conduit de fumée) et le bord intérieur de la gaine technique.